

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 5 octobre 2010

Participants :

S. NOEL - M. GUFFON-LOOS - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN - E. PRICOT -
F. REMARK - A. ROUX - C. ROUX - L. TESSIER

Excusés :

P. GARCIN

Secrétaire de séance :

A. ROUX

1) Détermination des périodes d'astreinte de Pierre MARCHAND en vue de la saison hivernale

Pour la saison hivernale 2010 /2011 la période d'astreinte de Pierre MARCHAND est fixée du lundi 29 novembre 2010 au dimanche 27 mars 2011.

2) Modalités de déneigement des voiries privées pour la saison 2010-2011

Les modalités de déneigement des voiries privées pour la saison 2010/2011 sont reconduites dans les mêmes conditions que l'année précédente. Le tarif de 50 euros reste identique pour cette saison.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité

3) Révision des tarifs de la garderie selon le quotient familial

Marjorie GUFFON-LOOS, conseillère municipale en charge de la commission enfance-jeunesse, nous indique qu'une révision des tarifs de la garderie en fonction du quotient familial est devenue incontournable pour continuer à percevoir les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales qui permet un fonctionnement de la garderie.
Le conseil municipal adopte la révision de tarif suivante à 9 voix pour et 1 voix contre :

QF CAF	Prix de l'heure
< à 750	2.20€
De 750 à 1200	2.25€
> à 1200	2.30€

• Repas :

La facturation du temps du midi se décompose ainsi :

- une heure de garderie (cf. tableau précédent)
- le repas, soit : 4,00 €

• Accueil de loisirs :

QF CAF	Prix ½ journée		Prix Journée		Prix semaine	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
< à 750	7.30€	11.30€	10.30€	14.30€	46.50€	66.50€
De 750 à 1200	7.50€	11.50€	10.70€	14.70€	48.20€	68.20€
>1200	7.70€	11.70€	11€	15€	50.20€	70.20€

4) Déclarations d'intention d'aliéner

DIA MILHOMME/LECLERC

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption

DIA DEGRAZ / THEATE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption

DIA TESSIER/ TESSIER

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption

5) Autorisation donnée à Madame le Maire de conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux stations d'épuration

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à l'issue de l'appel d'offre lancé pour ce marché, trois cabinets ont répondu : les cabinets Montmasson, Hydrétudes et Nicot. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 28 août 2010 et a considéré l'offre du cabinet Hydrétudes comme la plus intéressante.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire de conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour les deux stations d'épuration avec le cabinet HYDRETUDES

6) Autorisation donnée à Madame le Maire de conclure le marché de réfection du toit et des menuiseries de la Chavanne de Vormy

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à l'issue de l'appel d'offre lancé pour ce marché, deux entreprises ont répondu : l'entreprise Didier DETURCHE et l'entreprise LACROIX. La commission d'appel d'offre a considéré l'offre de l'entreprise Didier DETURCHE comme la plus intéressante.

7) Délibérations budgétaires modificatives

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver trois délibérations modificatives relatives au budget principal, au budget eau et au budget bois afin de permettre le règlement de 3 factures : la première relative à l'achat d'une sèche linge pour la garderie, la seconde pour permettre le règlement de notre cotisation à l'association des communes forestières et la troisième pour le règlement d'une annuité au SMDEA. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances globales de la commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

8) Questions diverses

- Monsieur Fernand REMARK propose les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de ski 2010/2011 : la station sera ouverte du samedi 18 décembre 2010 au 13 mars 2011. Ces dates pourront toutefois être modifiées en fonction de l'enneigement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces dates. Par ailleurs, la deuxième partie de la visite trentenaire du télésiège du Grand Tour s'achève. Aucune réparation majeure n'a été relevée. Un renouvellement partiel du parc de ski et de chaussures de location est envisagé.
- Demande de Mme Patricia BUZZI pour la pose d'une signalétique indiquant la direction de son établissement dans le centre du village de ROMME, sur un panneau directionnel : le panneau directionnel appartenant au conseil général, le conseil municipal émet un doute quant à la possibilité d'une telle installation. Par ailleurs, ce panneau directionnel devrait prochainement être complété par une autre type de signalétique afin d'empêcher les nombreux automobilistes venant de la route du Reposoir de s'engager sur la route de Ratel, croyant qu'il s'agit de la direction de Cluses. Le Conseil Municipal demande par ailleurs à Madame BUZZI de bien vouloir régulariser au préalable le changement de son panneau à l'entrée du village de Romme avant d'étudier cette nouvelle demande.
- Demande de Monsieur MANET pour l'achat de la parcelle communale numéro 431 (ancien chemin de Ratel déclassé) d'une surface de 246 m² au tarif de 40 € le m². Le conseil municipal à l'unanimité autorise cette vente
- Demande de la société ORANGE pour la pose d'une antenne provisoire et pour essai à la sortie du village de ROMME pour la somme de 150 EUR par mois pour une période de six mois.
Le conseil municipal est favorable sur le principe de la pose de cette antenne pour permettre un meilleur service de téléphonie sur notre commune mais demande à ORANGE la perception d'un loyer de 500 € par mois minimum.

L'entreprise de réinsertion ALVEOLE construit actuellement un éco-bâtiment, financé en partie par le SIVOM de la région de Cluses. Le montant de la subvention imputable à chaque commune membre du SIVOM est calculé par rapport au nombre d'habitants : il s'élève pour notre commune à la somme de 255€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande

- Commission bois : vente de 20 m³ de chablis à Monsieur DUBOURGEAL. Par ailleurs, la coupe par câble du Moulin va prochainement débuter : le Conseil Municipal autorise l'ONF à procéder à ce chantier.

Il est rappelé aux personnes propriétaires de chiens que les animaux doivent être tenus en laisse pour le bien de tous et pour la sécurité des enfants dans notre village.

Fin de la séance à 22 h30.